



Seine et Yvelines
Numérique

2025-CSSYN-001

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 1 avril 2025
AR n° 078-200062248-20250325-lmc1156348-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Budgets alloués au CSE de Seine-et-Yvelines Numérique

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni Par voie dématérialisée sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le mardi 18 mars 2025.

Vu le Code du travail, notamment son article L. 2315-61 ;

Vu les élections professionnelles des membres de la délégation du personnel au comité social et économique ;

Vu le budget primitif 2025 de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1

APPROUVE le versement de Seine-et-Yvelines Numérique au CSE de la somme de **17 508,42** euros au titre du budget de fonctionnement, et **22 850** euros au titre du budget consacré aux œuvres sociales et culturelles.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Budgets alloués au CSE de Seine-et-Yvelines Numérique

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 14

Mme Jessica BULLIER, M. Bruno CORADETTI, M. Daniel COURTES, M. Michel DELAMAIRE, Mme Cécile DUMOULIN, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, Mme Djamel NEDJAR, M. Benoit POUYET, Mme Laurent PREVOT, M. Serge QUÉRARD, Mme Armelle TILLY.

Absents excusés : 33

M. Geoffroy Bax de Keating, M. Pierre Bédier, Mme Sonia Brau, Mme Nicole Bristol, M. Julien Chambon, Mme Marie-Noëlle Charoy, M. Yves Coscas, M. Nicolas Dainville, M. Jean-Louis Flores, M. Jean-Michel Fourgous, M. Vincent Franchi, M. Frédéric Julhes, M. Thomas Lam, Mme Alice Le Moal, Mme Nathalie Leandri, M. Franck Lelièvre, Mme Marie-Pierre Limoge, M. Pascal Marteau, Mme Nathalie Martin, M. Jean-Marie Moreau, M. François Morton, M. Jean Myotte, M. Eric Naudin, Mme Raphaël NIVOIT, M. Karl Olive, Mme Gaëlle Pelatan, M. Yannick Raynaud, M. Cyril Samson, Mme Audrey Saulgrain, M. Patrick Stefanini, M. Jean-Marie Tétart, M. Dominique Turpin, Mme Maria Wentholt.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	14

Adopté à l'unanimité